

Département de l'Indre
MAIRIE
de
VICQ-SUR-NAHON
2, rue de l'Eglise
36600 VICQ-SUR-NAHON

☎ 02.54.40.31.35

E-Mail : mairie@vicqsurnahon.fr

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE
POUR L'ANNEE 2026**

Le Maire de VICQ-SUR-NAHON,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
CRESPIN Nicolas	Adjoint technique	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe

Article 2^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

Article 3^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Vicq-sur-Nahon, le 23 mars 2026,

Le Maire,



Jean-Charles GUILLET

Publié le : ... 23/03/2026 ...

Département de l'Indre
MAIRIE
de
VICQ-SUR-NAHON
2, rue de l'Eglise
36600 VICQ-SUR-NAHON

☎ 02.54.40.31.35

E-Mail : mairie@vicqsurnahon.fr

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE
POUR L'ANNEE 2026**

Le Maire de VICQ-SUR-NAHON,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
BLANCHARD Laurent	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe

Article 2^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

Article 3^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Vicq-sur-Nahon, le 23 mars 2026,

Le Maire,



Jean-Charles GUILLET

Publié le : ... 23/03/2026.